

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

31.1.2007

0012/2007

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Graham Watson, Joseph Daul, Martin Schulz, Cristiana Muscardini et Daniel Cohn-Bendit

sur la peine de mort: pour un moratoire universel sur les exécutions capitales en vue d'une abolition totale

Échéance: 30.4.2007

0012/2007

Déclaration écrite sur la peine de mort: pour un moratoire universel sur les exécutions capitales en vue d'une abolition totale

Le Parlement européen,

– vu l'article 116 de son règlement,

1. demande à la Commission, au Conseil et aux États membres:
 - a. de soutenir, auprès de l'actuelle Assemblée générale des Nations unies, la demande de rouvrir le point relatif à la peine de mort;
 - b. de présenter, au nom de l'UE et par l'intermédiaire de ses États membres représentés, une proposition de résolution relative à un moratoire universel sur les exécutions en vue d'une abolition totale;
 - c. de chercher à obtenir un soutien maximal des États membres des Nations unies en faveur de la résolution;
 - d. de mettre tout en œuvre pour obtenir, le plus tôt possible, un vote positif de l'actuelle Assemblée générale;
2. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, aux parlements des États membres, au président du Conseil de l'Union européenne, au président de la Commission européenne et au président de l'Assemblée générale des Nations unies.